

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1982)  
**Heft:** 663

**Artikel:** Déchets radioactifs : jetez-moi tout ça à la mer!  
**Autor:** Lehmann, Pierre  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1013329>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

SUITE DE LA PAGE PRÉCÉDENTE

## National: le vote bloqué

On retiendra que les défenseurs des fonctionnaires n'ont pu se prévaloir ni du sérieux des négociations menées entre les associations du personnel et le Conseil fédéral (compromis élaboré avec les conseillers fédéraux Ritschard, Chevallaz et Schlumpf), ni du retard (quatre heures hebdomadaires) de la Suisse par rapport aux normes acquises dans les pays qui lui sont comparables, ni de la comparaison avec certaines branches de l'économie suisse qui ont déjà passé le cap des 42 heures par semaine. N'ont pas pesé lourd non plus les inconvénients majeurs d'une décision qui ne prend pas en compte la diversité des conditions de travail dans les rangs des fonctionnaires fédéraux.

L'heure est donc aux «économies», à l'équilibrage des finances publiques. Sans discussion. La droite sur sa lancée.

Restent les questions pratiques en suspens:

— Sur quel mode le Conseil fédéral pourra-t-il continuer à négocier avec les associations de personnel s'il peut être désavoué à ce point?

— Après la manifestation des 35 000 à Berne, quels arguments restent-ils aux fonctionnaires pour se faire entendre?

Et surtout, force est de constater que le vote du National n'a rien résolu sur le fond.

Si la comparaison des situations respectives du secteur public et du secteur privé suffit aujourd'hui pour faire échec aux revendications des fonctionnaires, c'est que la crise est grave. Or on constate que les plus zélés à crier casse-cou lorsqu'il est question d'améliorations des conditions de travail dans la fonction publique, se retrouvent en rangs serrés sous les bannières du laisser-aller lorsqu'il est question d'intervenir pour déterminer une politique économique digne de ce nom. Double jeu détestable et stérile.

la Coopérative nationale pour l'entreposage des déchets radioactifs, dite Cedra), intitulé «La question des déchets nucléaires en Suisse». On y apprend que la Cedra doit établir «un projet de démonstration qui donnera la certitude (c'est moi qui souligne) que le stockage définitif est à la fois réalisable et sûr», chose qui coûtera environ 200 millions de francs pour la période 1980-1985; il est dit aussi que les dépôts de déchets seront conçus en fonction de directives qui admettent qu'il n'est pas nécessaire de tenir compte du risque de certains incidents en raison de leur extrême improbabilité (sic). Et Rometsch de se lamenter ensuite de ce que les autorités communales retardent les forages exploratoires, car cela exclut que le programme de travail soit achevé pour la date fatidique du 31 décembre 1985.

On sait que si des projets complets pour le stockage définitif des déchets radioactifs ne sont pas dispo-

nibles fin 1985, les contrats passés entre le Conseil fédéral et la Cedra impliquent «grosso modo» l'arrêt de tout le programme nucléaire dans notre pays. Rometsch ne trouve pas cela trop inquiétant: «Plus l'étude sera en bonne voie, plus il sera facile au gouvernement fédéral d'accorder un délai supplémentaire.» En clair, cela veut dire que les promesses de 1979, Rometsch s'assied dessus et qu'il compte bien que le Conseil fédéral en fera autant.

### LES POISSONS EN RAFFOLENT

Un peu plus loin, dans le même bulletin de l'AIEA, un certain C.L. Osterberg intitule son article «Pourquoi pas l'océan?». Il est dommage que M. Rometsch n'ait pas fréquenté plus assidument M. Osterberg, car il aurait pu à la fois se dispenser de créer la Cedra et d'ennuyer des communes récalcitrantes avec des forages. Le message de M. Osterberg est limpide: balancez-moi tout ça dans l'océan! Les poissons aiment bien la radioactivité, ils y sont faits; les sédiments marins contiennent en effet tous les isotopes radioactifs imaginables et l'eau de mer est elle-même naturellement radioactive principalement à cause du potassium 40. Et de citer les doses que reçoivent de manière tout à fait naturelle le caecum pylorique du thon blanc et l'hépatocancréas des crevettes pélagiques, doses qui vous anéantiraient un homme en quelques années. Conclusion: si on introduit les déchets radioactifs dans la mer de «manière appropriée», celle-ci pourra en recevoir autant qu'on veut, indéfiniment.

### LA MANIÈRE

Voilà une bonne nouvelle. On se demande pourquoi les gens de Greenpeace tiennent tellement à empêcher que l'océan serve de dépotoir pour les déchets radioactifs. Probablement, ne sont-ils pas convaincus que ces déchets sont introduits dans la mer de «manière appropriée», justement, Car si on en croit les explications de M. Osterberg, la «manière appropriée» consiste à disperser les subs-

### DÉCHETS RADIOACTIFS

## Jetez-moi tout ça à la mer!

Le Bulletin de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est un beau document sur papier glacé qui paraît une fois par trimestre. Sa lecture permet de savoir où en sont les réflexions des pronucléaires de service et ce qui cause le plus de soucis aux fans de l'énergie atomique. Manifestement, les déchets radioactifs les embêtent passablement ces temps-ci et malgré toute la qualité de l'impression et de la présentation dudit bulletin, on sent sourdre une certaine irritation, voire du désarroi.

Ainsi, dans la livraison de juin 82, on trouve six articles sur la gestion de ces fameux déchets, dont un signé de notre Rometsch national (directeur de

*tances radioactives le plus possible dans l'eau pour bénéficier des mécanismes de nettoyage efficaces dont celle-ci dispose.*

*Cette proposition ne manque pas d'intérêt.*

*Mais il faut bien voir qu'aujourd'hui on fait exactement le contraire, simplement parce qu'il est difficile de transporter des déchets radioactifs à pied d'œuvre autrement que dans des containers hermétiquement scellés et enrobés de masses de béton pour éviter qu'ils n'irradient ceux qui les manipulent. On largue donc des masses de radioactivité de manière concentrée au même endroit, juste le contraire de ce que voudrait M. Osterberg. Ecoutez ce dernier, vers la fin de son article: «Depuis longtemps déjà je m'étonne de la capacité de l'océan à prendre soin de lui-même; par contre la situation à terre m'inquiète, notamment en ce qui concerne les eaux souterraines.»*

*On devrait remplacer M. Rometsch par M. Osterberg à la tête de la Cedra et envoyer M. Rometsch aider Greenpeace.*

**P. L.**

## ÉTUDE

# Failles dans le Jura et failles à la Cedra

Encore une étude qui ne va pas faire plaisir à la CEDRA (Coopérative nationale pour l'entreposage des déchets radioactifs): elle ne plaide pas la bonne qualité des roches sises sous le Jura argovien, but des recherches de la CEDRA pour un futur dépôt de déchets hautement radioactifs. Les lecteurs de DP se souviennent de notre compte rendu d'une récente publication de la Shell (DP 654), accompagné d'une coupe à travers les assises rocheuses de la région. On y voyait que les calcaires du Jura reposent sur un socle granitique coupé par de nombreuses cassures. Cette coupe était établie principalement à partir de données sismiques. Or voici qu'un autre spécialiste de la recherche pétrolière remet ça,<sup>1</sup> avec d'autres méthodes, pour

arriver à un résultat qui, pour être différent dans son essence, n'en est pas plus optimiste quant au problème de la qualité des roches.

D. Rigassi, géologue genevois, n'est pas la Shell, puisqu'il travaille seul. La nécessité l'a poussé à mettre au point des méthodes de recherche utilisables par un homme seul. Il a eu l'occasion d'appliquer ses méthodes dans plusieurs régions susceptibles de contenir du pétrole. D'un coût très modeste, elles sont pourtant efficaces et les prédictions qu'elles ont permis de formuler ont été plusieurs fois contrôlées par des forages. Il ne s'agit donc pas de considérations purement théoriques.

Leur principe est relativement simple, mais leur application réclame beaucoup de doigté. Les rivières, torrents, ravins, etc... sont installés sur des zones où les roches sont moins résistantes à l'érosion et, d'une manière générale, les grandes lignes de la topographie sont influencées par ces zones de moindre résistance. Or, dans de nombreux cas l'affaiblissement des roches résulte de la présence de cassures et de failles. Ces cassures sont-elles superficielles ou s'enfoncent-elles profondément dans l'épaisseur des assises rocheuses? Bonne question... Par une série d'artifices de calcul, Rigassi, à partir de la carte topographique, arrive à trier dans toutes ces failles et à reconnaître celles qui sont seulement superficielles et les autres. Il parvient même à formuler de bonnes hypothèses sur des cassures profondes qui n'atteignent pas la surface.

Mettez une nappe de toile à cheval sur deux tables; faites légèrement coulisser une des tables par rapport à l'autre: des plis apparaissent dans la nappe qui se fronce. Vous avez là un modèle ultra-simplifié où les tables représentent le socle et la nappe, la couverture calcaire du Jura; la séparation entre les deux tables est une faille qui se traduit en surface par des plis. Revenons à la nature: les plis du Jura impliquent la présence de failles dans le socle.

Ce Rigassi est d'ailleurs un insolent; il se permet de juger le programme de la CEDRA: «Très vite, avant même, semble-t-il, que la loi atomique entre en vigueur, la CEDRA avait décidé de concentrer son attention sur le socle cristallin du nord de la Suisse. Cela impliquait, bien sûr, que l'on acceptait les hypothèses du début du siècle quant à un socle sous-jurassien stable, et même stabilisé depuis longtemps.» Et, plus loin: «Les sites des douze forages projetés étaient choisis dès fin 1979; on n'avait aucune carte géologique moderne et détaillée de la région et pour ainsi dire, aucun document géophysique.»

Il faut vraiment lire de toute urgence «Le scandale Alusuisse»<sup>2</sup>: vous y trouverez la description précise et détaillée du comportement des milieux de l'industrie: ignorance ou monopolisation de la vérité, récupération ou achat des experts, mépris des opposants, noyautage des autorités.

Selon ce scénario, prochaine étape: on persiste à ignorer ces études et on fait passer Rigassi pour un rigolo. Les «experts» officiels vont pouvoir s'en donner à cœur joie.

**M. B.**

<sup>1</sup> «Morpho-tectonique du Jura argovien», par Danilo A. Rigassi; chez l'auteur, 4, Terreaux du Temple, 1201 Genève.

<sup>2</sup> «Le scandale Alusuisse — La guerre du fluor en Valais», par Urs P. Grasche, Editions d'En Bas 1982.

DOMAINE PUBLIC

## Bis repetita

Merci à toutes celles et à tous ceux qui ont déjà fait bon usage du bulletin vert encarté dans DP 660! Au risque de nous répéter, il nous faut être nets: la survie de «Domaine Public» est à ce prix. Et votre diligence abrège le suspense.